

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
PONTOISE  
1, Rue CROIX DES MAHEUX / BP 50306  
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

**CLASSEMENT AF**

L'Officier du Ministère Public

à

Cabinet DEHAN SCHINAZI  
174 rue de Courcelles  
75017 PARIS

**Références à rappeler :**

Référence

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre courrier de requête concernant votre cliente,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - CONTRAVENTION ROUTIERE CONSTATEE PAR APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1,ART.L.130-9 AL.1,AL.3,ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - CONTRAVENTION ROUTIERE CONSTATEE PAR APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1,ART.L.130-9 AL.1,AL.3,ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.

Appartenant aux dossiers :

et après examen des motifs indiqués dans votre courrier, je vous informe que j'ai procédé aux classements de ces contraventions.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à CERGY-PONTOISE CEDEX,  
le 01/04/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

